

Dossier pour CCAM au Tribunal de Grande Instance pour défaut d'intention matrimonial. Que faire?

Par **Blan**, le 17/05/2019 à 16:45

Bonjour, moi et mon futur époux algérien avons fait un dossier pour le CCAM au consulat général de France de sa ville en Algérie, nous avons eu un rendez vous pour une audition et après cela un courrier postal m'a été envoyer pour me dire que le dossier a été transmis au Tribunal de Nantes pour défaut d'intention matrimonial. Maintenant nous avons peur que le procureur fasse opposition et qu'on ne puisse jamais se marier. Nous aimerions savoir comment faire pour essayer de faire que l'avis du Procureur soit positif et qu'il ne s'oppose pas à notre mariage?

Merci de vos réponses

Par **youris**, le 17/05/2019 à 17:01

bonjour,

il faudrait connaître les éléments ayant permis au consulat d'arriver à une telle conclusion.

avez-vous une grande différence d'âge ?

votre futur époux a-t-il été en situation irrégulière en france ?

salutations

Par **Blan**, le **17/05/2019** à **17:06**

Bonjour,

Pas de grande différence d'age il en à 25 et moi 23 et il a jamais mis les pieds en France. On c'est rencontré sur un jeu en ligne, on se connaît depuis juin 2017 et je suis venu la première fois le rencontrer en Algérie en novembre 2018, je suis rester jusqu'en mars 2019 et la en ce moment j'y suis encore depuis le 12 avril 2019

Nous ne voyons pas du tout pourquoi le consulat à pris cette décision

Cordialement